

ÉTATS-UNIS : LES ENJEUX DE LA RÉFORME DE L'IMMIGRATION, DE LA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE ET DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC L'UNION EUROPÉENNE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France-États-Unis à Harrisburg (Pennsylvanie) et à Washington (DC)

15 au 22 septembre 2013

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-États-Unis s'est rendue, du 16 au 20 septembre 2013, en Pennsylvanie et à Washington. Cette délégation, présidée par M. Roland du Luart, était également composée de MM. Jean Bizet et Philippe Kaltenbach et de Mmes Catherine Troendle et Sylvie Goy-Chavent.

Le déplacement a été consacré plus particulièrement à trois sujets : en premier lieu, à la réforme de la législation sur l'**immigration** ; ensuite, à l'**énergie**, avec l'essor des hydrocarbures non conventionnels (pétrole et gaz de schiste) ; et enfin, aux premiers pas de la négociation sur l'**accord de libre-échange** entre les États-Unis et l'Union européenne (UE).

1. La réforme de la législation sur l'immigration : un des projets phare du second mandat de M. Barack Obama

À Washington, la délégation sénatoriale a souhaité approfondir son analyse sur le texte réformant la loi sur l'immigration, en débat à la Chambre des Représentants, après son adoption par le Sénat en juin dernier. Elle a pu s'entretenir avec le Représentant démocrate du Texas, M. Filemon Vela, ainsi qu'avec des responsables de la *Brookings Institution*.

Cette réforme, voulue par le Président Barack Obama, a été élaborée au Sénat de façon bipartisane, initialement par un groupe de huit sénateurs représentant les deux partis. Elle prévoit que les quelque 11 millions d'immigrants illégaux pourront, sous certaines conditions (emploi durable, paiement des amendes et arriérés d'impôts,

apprentissage de l'anglais...), obtenir une « carte verte » ouvrant la voie, après une attente minimale de 13 années (10 ans en tant que « immigrant provisoire » et 3 ans après l'obtention de la carte verte), à une naturalisation.



Vue de la clôture de protection entre le Mexique et les États-Unis (au Texas)

Les quotas de visas pour les immigrants très qualifiés seront revus à la hausse.

En contrepartie, le texte adopté par le Sénat prévoit de renforcer le contrôle des flux migratoires et de mieux sécuriser la frontière avec le Mexique.

Il propose enfin d'améliorer le contrôle aux frontières portuaires, aéroportuaires et terrestres. Le représentant démocrate du Texas s'est déclaré d'ailleurs hostile à l'extension de la « clôture » de protection frontalière.

L'enjeu de cette réforme –pour les deux partis– est aussi stratégique : elle concerne principalement les ressortissants hispanophones –26 millions d'électeurs– dont une très large majorité s'est portée sur le candidat démocrate en 2012.

L'enjeu économique de cette future législation n'est pas moins essentiel, notamment dans certains États frappés par l'exode de leur population active lors de la crise et où la reprise offre de nouvelles opportunités d'emplois aux immigrants, qualifiés ou non.

L'impact financier attendu de la mise en œuvre de la réforme est également considérable, en particulier sur le plan du financement social (cotisations des milliers de sans-papiers désormais régularisés) et sur les finances publiques des États (recettes fiscales accrues par le versement des arriérés d'impôts).

La Chambre des Représentants s'achemine cependant vers une adoption de ses propres textes sur le sujet, risquant de compliquer l'adoption d'un texte bicaméral commun dans un délai rapproché.

L'adoption de cette législation, après probablement une longue phase de mise en œuvre, serait de nature à modifier profondément la société américaine de demain.

II. L'enjeu des hydrocarbures non-conventionnels aux États-Unis

Les deux premières journées passées près de Harrisburg (Pennsylvanie) ont permis à la délégation de visiter un site de forage et d'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels, particulièrement développés dans cet État. Ce site, implanté dans une forêt domaniale, a paru à la délégation géré dans de bonnes conditions environnementales, de l'avis même du gestionnaire public de la forêt. Des entretiens ont également été organisés avec les responsables du Département de la protection de l'environnement de l'État et, à Washington, au *Congressional research Service*, sur la politique énergétique.

Cette ressource constitue en effet pour le pays un atout économique et un défi environnemental.

• Un puissant atout économique

L'impact du développement des hydrocarbures non conventionnels aux États-Unis se traduit par une production en nette hausse, à même de faire du pays à l'horizon 2020, le premier producteur mondial de pétrole devant l'Arabie saoudite.

Il en est de même du gaz naturel dont la production, grâce au développement du gaz de schiste, a placé les États-Unis (21,7 % de la production mondiale de gaz naturel) immédiatement après la Russie (23,5 %). D'ici 2017, les États-Unis pourraient devenir le premier producteur de gaz naturel.



Site de forage et d'exploitation de gaz de schiste en Pennsylvanie

Les effets directs et indirects de la production de cette production d'énergie sur la dynamique de l'économie américaine sont considérables : l'énergie électrique bon marché, non seulement redonne de la rentabilité à des secteurs longtemps en crise (pétrochimie, sidérurgie, métallurgie), mais permet des gains de compétitivité importants. D'ici à 2035, selon les estimations, cette nouvelle industrie représentera 5 milliards de dollars d'investissements, 62 milliards de dollars de redevances versées à l'administration fédérale, 22 milliards de dollars aux particuliers et quelque 3 millions d'emplois créés.

• D'importants défis environnementaux

L'impact environnemental a été abordé avec tous les interlocuteurs rencontrés, en particulier avec les responsables du Département de la protection de l'environnement de l'État de Pennsylvanie. Les paramètres environnementaux liés à l'exploitation (forage, extraction, recyclage...) des gaz ou pétrole de schistes sont en effet nombreux. Le procédé de fracturation hydraulique de la roche mère en profondeur, par injection d'un mélange d'eau, de sable et de produits chimiques (biocides, détergents,...), est en lui-même fortement contesté.

Les risques et les « inconnues » sont de plusieurs natures : les « mini séismes » liés aux fractures de la roche mère ; la destination finale des composants chimiques et leur impact sur les nappes phréatiques ;

les émanations en surface de méthanes ou autres éléments naturels toxiques libérés du sous-sol à la faveur de la fracturation ; enfin les conditions du recyclage des boues mélangées au gaz et récupérées en surface...

Face à ces incertitudes, la législation et les contraintes imposées aux opérateurs –en Pennsylvanie– ont été progressivement enrichies et durcies. L'effort de transparence a d'abord porté sur la nature exacte des composants chimiques intégrés dans le mélange lors de la fracturation et aussi sur les exigences de construction des conduits d'extraction afin de préserver la nappe phréatique etc.

Un second argument, plus stratégique, est avancé par les opposants à l'exploitation de ces hydrocarbures non conventionnels : ils font valoir que la rentabilité provisoire de cette ressource fossile, donc épuisable, a pour conséquence de différer durablement les investissements nécessaires au développement des énergies renouvelables et d'empêcher une transition énergétique pourtant inévitable.

Lors de l'entretien de la délégation avec un des membres du Sénat de Pennsylvanie, M. Mike Brubaker (républicain), l'argument de l'indépendance énergétique des États-Unis, permise par l'exploitation de ces nouveaux hydrocarbures –et singulièrement par rapport aux producteurs du Moyen Orient– a été mis en avant par rapport aux avantages économiques et sociaux qu'ils en retirent.

Il reste que ces ressources (pétrole/gaz naturel) comptent pour une large part dans la reprise économique américaine.

III. Le projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

Le programme de la délégation a enfin porté sur les négociations du partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis) qui offre un fort potentiel de croissance économique et commerciale au bénéfice des deux parties (estimé à un demi-point de croissance pour chacune).

La délégation sénatoriale a pu s'entretenir avec les responsables de ce dossier à la *US Chamber of Commerce* et au Centre d'étude sur les Relations transatlantiques de l'Université John Hopkins.



M. Roland du LUART, Président du groupe d'amitié, et M. Adam SCHIFF, représentant (démocrate, Californie), co-président du « French Caucus »

Compte tenu de l'importance des échanges commerciaux existant déjà entre ces deux pôles économiques majeurs –15 millions d'emplois concernés, 2 milliards d'euros de flux commerciaux quotidiens, un stock d'investissements réciproques avoisinant les 5 000 milliards d'euros– la négociation portera moins sur les droits de douane que sur l'enjeu capital de l'harmonisation des normes et des réglementations.

L'accent a notamment été mis sur le souhait de la partie américaine de ne pas inclure dans les négociations les réglementations sur les services financiers dans lesquels l'Union européenne a cependant des intérêts particuliers à faire valoir.

La délégation a aussi évoqué les difficultés d'accès des Européens aux marchés publics américains en raison de la tradition du *buy national* et de la dévolution des compétences en la matière aux États fédérés.

De même, elle a mesuré les difficultés particulières que ne manquera pas de poser l'harmonisation des normes et des « standards » des deux côtés de l'Atlantique (règles phytosanitaires, environnementales) pour les produits agricoles et l'industrie automobile notamment.

Ce projet d'accord bilatéral régional est emblématique de la crise du commerce multilatéral qui se concrétise par le blocage du cycle de Doha pour le Commerce et le Développement sous l'égide de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC).

La conclusion d'un tel accord est cependant de nature à favoriser la libéralisation commerciale. En effet, ses termes pourront servir de référence pour les autres accords du même type qui pourraient se nouer ailleurs dans le monde.

*
* * *

La délégation sénatoriale a pu mesurer l'impact de chacun de ces trois dossiers sur, respectivement, **l'avenir de la société** américaine –par la réforme de l'immigration et la **politique énergétique** du pays– grâce au développement de la production des pétroles et gaz de schiste. Enfin, un ambitieux accord commercial dont la négociation sera longue et complexe, pourra apporter un **supplément de croissance économique** aux deux premières zones économiques du monde.



Rencontre de la délégation avec des Représentants et Sénateurs du « French Caucus »

Composition de la délégation



M. Roland DU LUART
Président du groupe
Sénateur (UMP) de la Sarthe



M. Jean BIZET
Membre du groupe
Sénateur (UMP) de la Manche



Mme. Catherine TROENDLE
Membre du groupe
Sénateur (ratt. UMP) du Haut-Rhin



M. Philippe KALTENBACH
Membre du groupe
Sénateur (SOC) des Hauts-de-Seine



Mme. Sylvie GOY-CHAVENT
Membre du groupe
Sénateur (UDI) de l'Ain

Pour en savoir plus : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_590.html